



université PARIS-SACLAY

DEMANDER UN QUITUS BU EN LIGNE

Besoin d'un quitus de la BU pour vous inscrire dans une autre université ?

Vous quittez l'UVSQ pour vous inscrire dans une autre université ou un autre établissement de l'enseignement supérieur.

Alors, vous avez besoin d'une fiche de transfert validée par la BU pour confirmer que vous êtes en règle et que vous avez bien rapporté tous les livres empruntés pendant cette année universitaire.

Faites votre demande de transfert directement depuis le site web des BU à partir **de la page dédiée**

- » Après vérification du retour de tous les livres empruntés à la BU
- » Une fiche de transfert (ou quitus BU) sera éditée automatiquement
- » N'oubliez pas de l'ajouter à votre dossier administratif de transfert vers une autre université
- » Attention : après l'édition de ce quitus, vous ne pourrez plus emprunter de livres à la BU !